



FRANCE STRATÉGIE

ÉVALUER ANTICIPER DÉBATTRE PROPOSER

Alimentation, logement, transport : sur qui l'inflation pèse-t-elle le plus ?

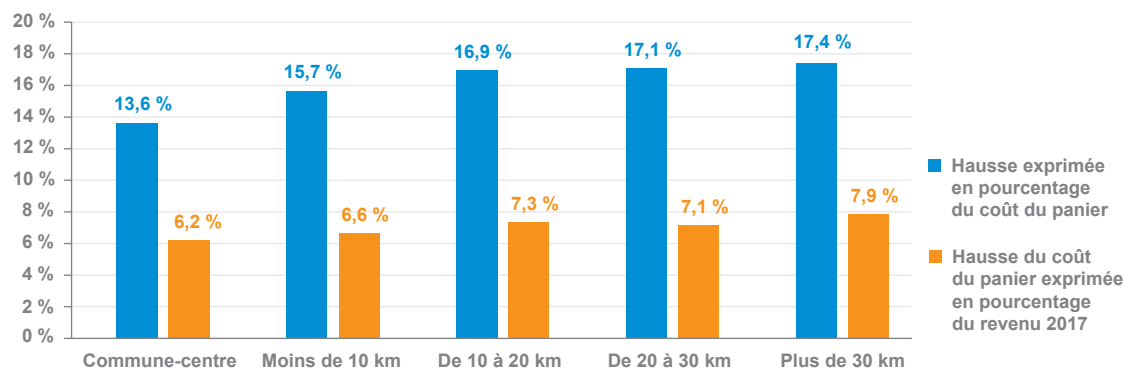
Les coûts du logement, du transport et de l'alimentation ont connu une hausse importante ces cinq dernières années, particulièrement en 2021-2022. Les hausses les plus spectaculaires concernent les énergies fossiles, avec une inflation qui a atteint 140 % pour le fioul. Certains produits ou services ont en revanche été relativement épargnés par la hausse des prix, comme les loyers.

Pour un ménage, l'impact de l'inflation sur la période dépend donc fondamentalement du poids des différents biens et services dans son budget. À la suite d'une note¹ qui portait sur des données datant de 2017, on se propose ici d'évaluer la hausse du prix du panier alimentation, logement et transport, à volume de consommation inchangé depuis 2017. On ignore donc volontairement le fait que, face à une élévation du prix d'un bien, les ménages ont tendance, quand ils le peuvent, à réduire leur volume d'achat pour ce bien.

La hausse du prix du panier est un peu plus importante pour les classes moyennes que pour les autres ménages et croît fortement avec l'âge. Mais si l'on rapporte cette hausse au revenu des ménages (à son niveau de 2017), ses conséquences sont nettement plus fortes pour les ménages pauvres. Pour les 10 % les plus pauvres, le prix du panier a augmenté d'un peu moins de 14 %, mais cette hausse représente 13 % de leurs ressources. Pour les 10 % les plus riches, la hausse est estimée à 16 %, mais elle correspond à moins de 5 % de leurs ressources. Pour mémoire, au niveau macroéconomique, de 2017 à 2022, les prix à la consommation ont augmenté de 10 % et le revenu disponible brut des ménages par unité de consommation aurait progressé en euros courants de 15 %.

Enfin, on observe que la hausse du prix du panier est de plus en plus forte à mesure que l'on s'éloigne du centre-ville et donc que le poids des énergies fossiles dans le budget des ménages augmente. Les écarts tendent néanmoins à s'estomper lorsqu'on rapporte la hausse du coût du panier au revenu des ménages. *In fine*, c'est pour les classes moyennes, les ménages ruraux, les propriétaires et les personnes âgées que les dépenses de logement, de transport et d'alimentation augmentent le plus. Mais quand on rapporte cette hausse au revenu des ménages (à son niveau de 2017), c'est pour les ménages pauvres que l'incidence est la plus forte.

Inflation du panier alimentation, logement et transport entre 2017 et 2022 en fonction de la localisation des ménages



Lecture : entre 2017 et 2022, le coût du panier alimentation, logement et transport a augmenté de presque 14 % pour les ménages qui vivent au centre des zones d'emploi et de presque 18 % pour ceux qui vivent en périphérie (plus de 30 km) de ces zones. Ces augmentations représentent respectivement 6 % et 8 % du revenu de ces ménages (revenu observé en 2017).

Champ : France métropolitaine, ensemble des ménages.

Sources : Insee, indices des prix à la consommation ; enquête Budget de famille 2017

1. Cusset P.-Y. et Trannoy A. (2023), « Restes à dépenser et territoires », *La Note d'analyse*, n° 118, février. La présente note s'accompagne d'une *dataviz* qui permet de visualiser les évolutions pour chaque poste de dépense, selon les caractéristiques des ménages et selon leur localisation.

Pierre-Yves Cusset

Département Société
et Politiques sociales

avec

Alain Trannoy

Conseiller scientifique

La Note d'analyse est publiée sous la responsabilité éditoriale du commissaire général de France Stratégie. Les opinions exprimées engagent leurs auteurs et n'ont pas vocation à refléter la position du gouvernement.

INTRODUCTION

France Stratégie s'est récemment intéressée à la façon dont le pouvoir d'achat des ménages dépend de leur territoire de résidence². Dans cette publication, intitulée « Restes à dépenser et territoires » et parue en février 2023, le « reste à dépenser » renvoie à ce qu'il reste aux ménages une fois qu'ils ont fait face aux dépenses qui leur permettent de se nourrir, de se loger et de se déplacer. Deux résultats principaux ressortent de l'analyse : i) à revenu et à configuration familiale donnés, le lieu de vie influence peu le reste à dépenser, exception faite de la région parisienne qui se distingue par un prix du logement exceptionnellement élevé ; ii) si l'on observe des écarts de reste à dépenser moyen d'un territoire à l'autre, c'est d'abord parce que les différents territoires accueillent des ménages différents, tant en termes de ressources que de configuration familiale (personnes seules/familles) ou de position dans le cycle de vie (actifs/retraités). Mais ce travail reposait sur la dernière enquête Budget de famille, qui date de 2017. Or, depuis cette date, les prix de nombreux postes de dépenses ont beaucoup augmenté, tout particulièrement en 2022. Dans quelle mesure l'inflation vient-elle modifier

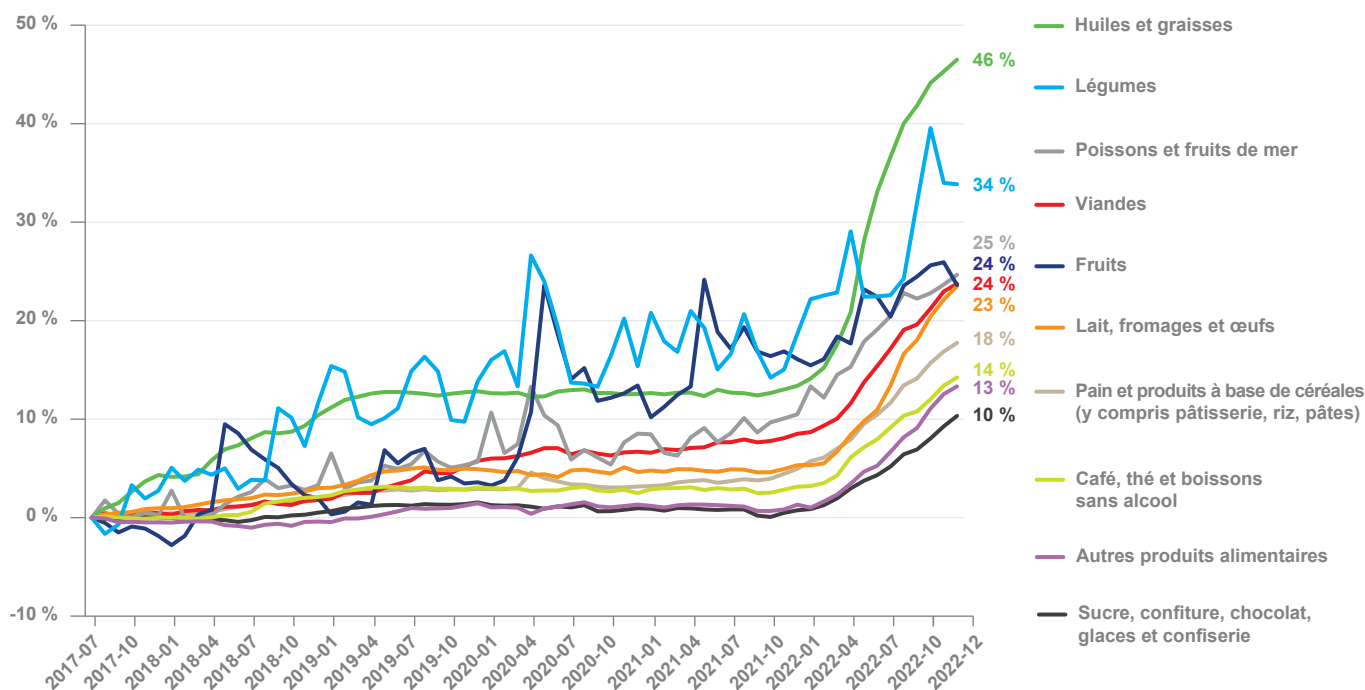
les conclusions établies pour les années précédentes ? Quels sont les ménages les plus affectés par les hausses de prix intervenues sur les biens et services associés aux dépenses d'alimentation, de transport et de logement depuis 2017, et de façon plus sensible encore depuis le début de l'année 2022³ ? Pour des données plus détaillées, selon les postes de dépenses, selon les caractéristiques du ménage ou selon leur localisation, le lecteur pourra se reporter à la [dataviz](#) disponible sur le site de France Stratégie.

DES HAUSSES DE PRIX TRÈS CONTRASTÉES D'UN TYPE DE PRODUIT À L'AUTRE

Si l'inflation occupe tous les esprits, les hausses de prix varient fortement d'un type de bien à l'autre. C'est ce que montrent les Graphiques 1, 2 et 3, qui représentent l'évolution des prix entre mi-2017 et fin 2022 pour les différentes composantes des dépenses d'alimentation, de logement et de transport.

Les hausses les plus spectaculaires concernent, sans surprise, les énergies fossiles : carburant des véhicules, gaz naturel et gaz de ville, ou encore fioul des chaudières

Graphique 1 – Évolution du prix des produits alimentaires depuis juillet 2017



Lecture : entre juillet 2017 et décembre 2022, le prix des huiles et graisses a augmenté de 47 %, celui du sucre, de la confiture, du miel ou du chocolat seulement de 10 %.

Champ : France métropolitaine, ensemble des ménages.

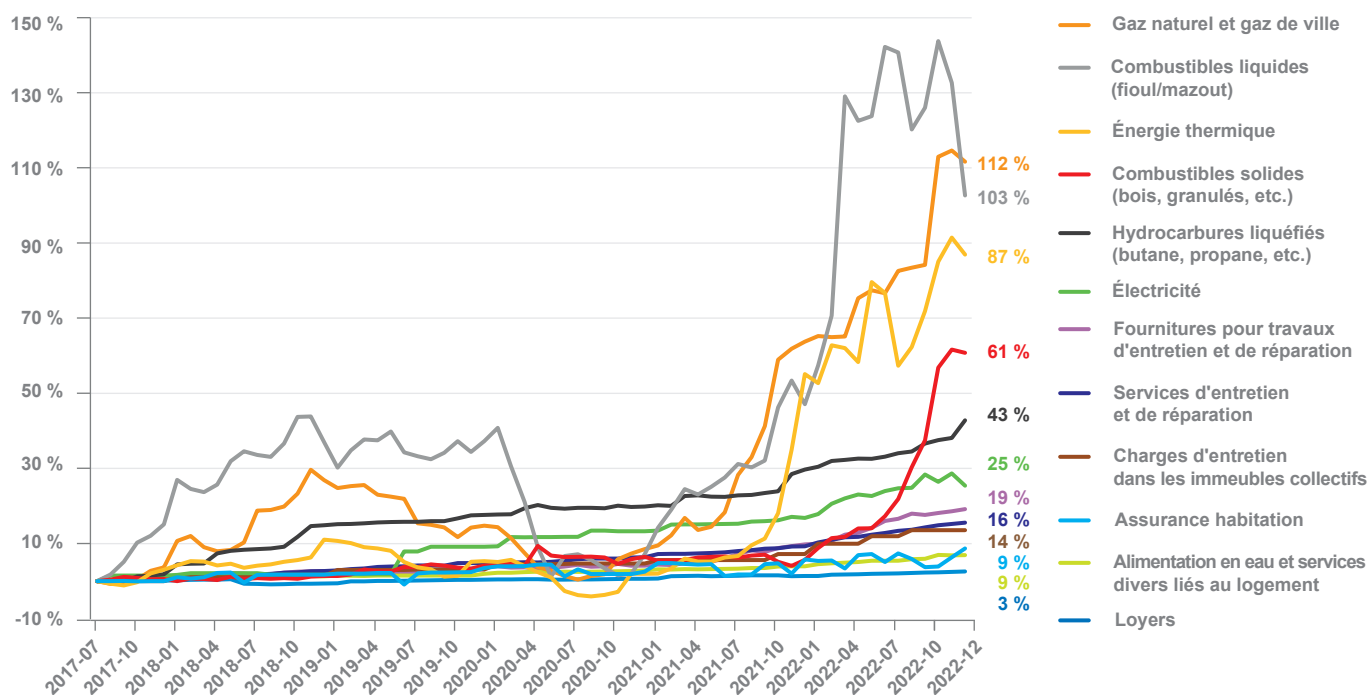
Source : Insee, indices des prix à la consommation

2. Cusset P.-Y. et Trannoy A. (2023), « Restes à dépenser et territoires », *op. cit.* Contrairement à ce qui était fait dans cette publication, les remboursements d'emprunt immobilier ne sont pas ici intégrés au poste logement.

3. Ce travail a bénéficié d'une aide de l'État gérée par l'Agence nationale de la recherche au titre du Programme d'investissements d'avenir portant la référence ANR-10-EQPX-17 (Centre d'accès sécurisé aux données, CASD).



Graphique 2 – Évolution du prix des biens et services associés au logement depuis juillet 2017

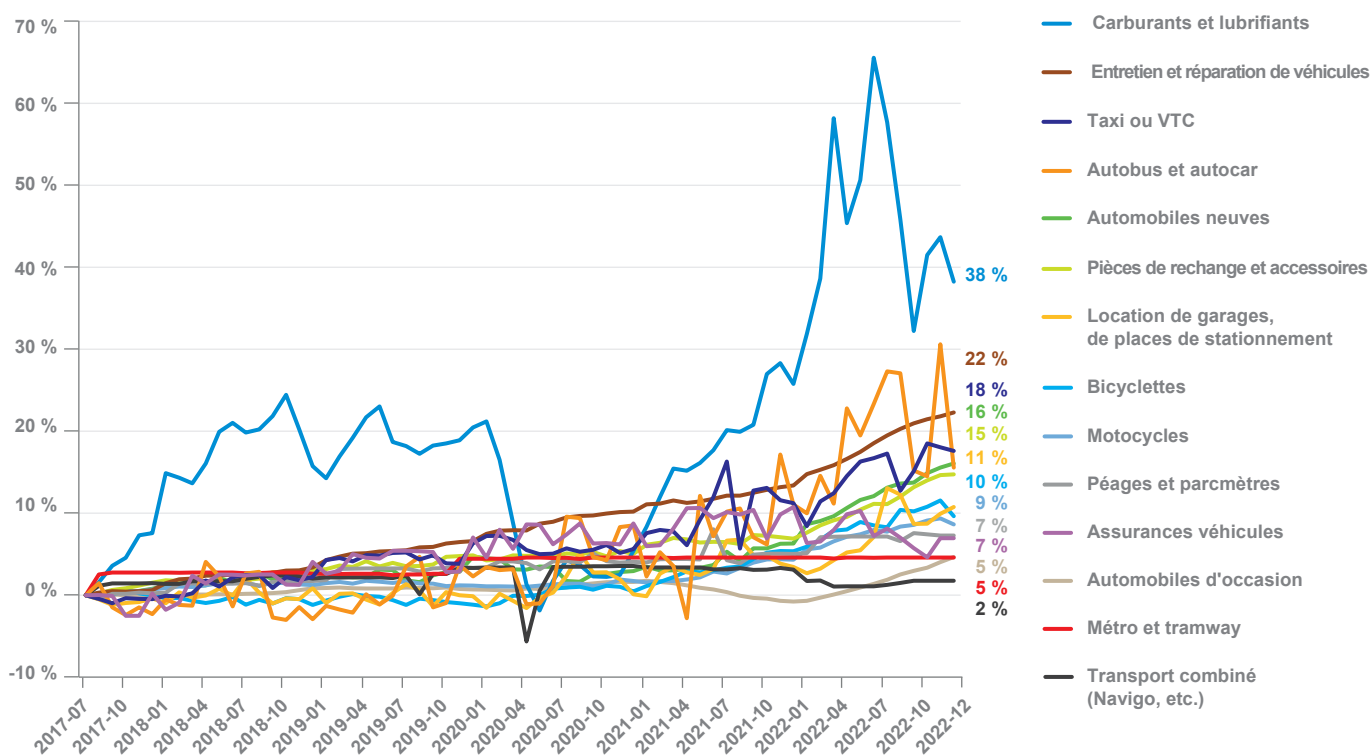


Lecture : entre juillet 2017 et décembre 2022, le gaz naturel a augmenté de 112 %, tandis que les loyers n'augmentaient que de 3 %.

Champ : France métropolitaine, ensemble des ménages

Source : Insee, indices des prix à la consommation

Graphique 3 – Évolution du prix des biens et services associés au transport de proximité depuis juillet 2017



Lecture : entre juillet 2017 et décembre 2022, les carburants et lubrifiants ont augmenté de 38 %, tandis que le prix des automobiles d'occasion augmentait de 5 %.

Champ : France métropolitaine, ensemble des ménages.

Source : Insee, indices des prix à la consommation

affichent des hausses souvent supérieures à 50 %, et pouvant même atteindre 140 % pour le fioul domestique. Ces hausses affectent aussi, par contrecoup, tous les biens et les services qui incorporent un fort contenu énergétique au cours du processus de production ou qui ont subi des ruptures d'approvisionnement liées à la guerre entre la Russie et l'Ukraine. C'est vrai pour la plupart des produits alimentaires, comme les huiles et graisses, les fruits et légumes, les viandes et poissons, mais aussi pour les services de transport et les véhicules neufs.

Certains produits ou services ont en revanche été relativement épargnés par la hausse des prix, soit qu'ils incorporent moins de ressources énergétiques, soit que leurs prix sont réglementés d'une façon ou d'une autre. C'est le cas des loyers, qui n'ont augmenté que de 2 % entre 2017 et 2022, mais aussi des services de fourniture d'eau, des assurances (habitation ou véhicules à moteur), du transport en métro ou tramway ou des péages. Tous ont connu des hausses de prix relativement contenues.

L'ÉNERGIE : PREMIER CONTRIBUTEUR À LA HAUSSE DES DÉPENSES

Si les différents postes de dépenses ont subi des hausses de prix très contrastées, leur poids dans le budget des ménages est également très variable. Un bien ayant connu une forte hausse, mais représentant un poste budgétaire relativement mineur dans le budget des ménages contribuera moins au renchérissement du panier considéré ici (alimentation, logement et transport) qu'un bien ayant connu une hausse modérée, mais représentant une part importante de ce panier.

Dans le Graphique 4, page suivante, chaque sous-poste de dépense est localisé dans un plan permettant à la fois de juger de son poids dans le poste étudié (axe horizontal) et de la hausse de son prix entre 2017 et 2022⁴ (axe vertical). Plus un bien est situé en haut et à droite du graphique, plus sa contribution à la hausse du poste considéré sera importante.

Dans ces trois graphiques, le poste qui se distingue est sans conteste le carburant des véhicules thermiques : il pèse très lourd dans le budget transport des ménages et son prix a beaucoup augmenté. À l'inverse, l'achat d'automobile, qui pèse encore plus lourd dans ce budget, a subi une augmentation plus modérée. La hausse a été plus forte pour les voitures neuves que pour les voitures d'occasion, mais elles ne représentent qu'un quart des ventes

de voitures chaque année. De même, les loyers pèsent très lourd dans la dépense de logement des ménages, mais ils ont très peu augmenté sur la période.

On peut également représenter ces trois postes de dépense (alimentation, transport et logement) dans un plan indiquant i) leur poids dans le revenu disponible des ménages et ii) l'évolution du prix de chaque poste pris dans son ensemble (voir Graphique 5 page 6). C'est le prix du transport qui a le plus augmenté entre 2017 et 2022 (+18 %), devant l'alimentation et le logement (+15 % chacun). Globalement, le panier a augmenté de 16 % sur la période. Mais c'est le poste logement qui pèse le plus lourd (près de 20 % du revenu disponible des ménages) devant l'alimentation (13 %) et le transport (11 %).

Il est possible de calculer avec précision la contribution de chacun des postes de dépense étudiés dans la hausse du prix du panier (voir Graphique 6 page 6). Les dépenses liées à l'alimentation, au logement et aux transports représentent près de 44 % du revenu disponible des ménages de France métropolitaine. Il apparaît que la hausse du prix des carburants destinés aux véhicules particuliers contribue à plus d'un cinquième de la hausse du prix de ce panier, à comportements des ménages inchangés (c'est-à-dire avec le même volume de consommation que celui observé en 2017). Les dépenses énergétiques liées au logement (gaz, électricité, fioul, combustibles solides, butane/propane) contribuent ensemble à près d'un quart de la hausse du prix du panier.

L'analyse menée jusqu'ici met en évidence le rôle fondamental des produits énergétiques dans la hausse des dépenses d'alimentation, de transport et de logement. Néanmoins, d'un type de ménage à l'autre, le poids de chacun des postes et sous-postes diffère fortement. Ces différences peuvent contribuer à exposer ou au contraire à protéger les ménages de la hausse des prix intervenue depuis 2017.

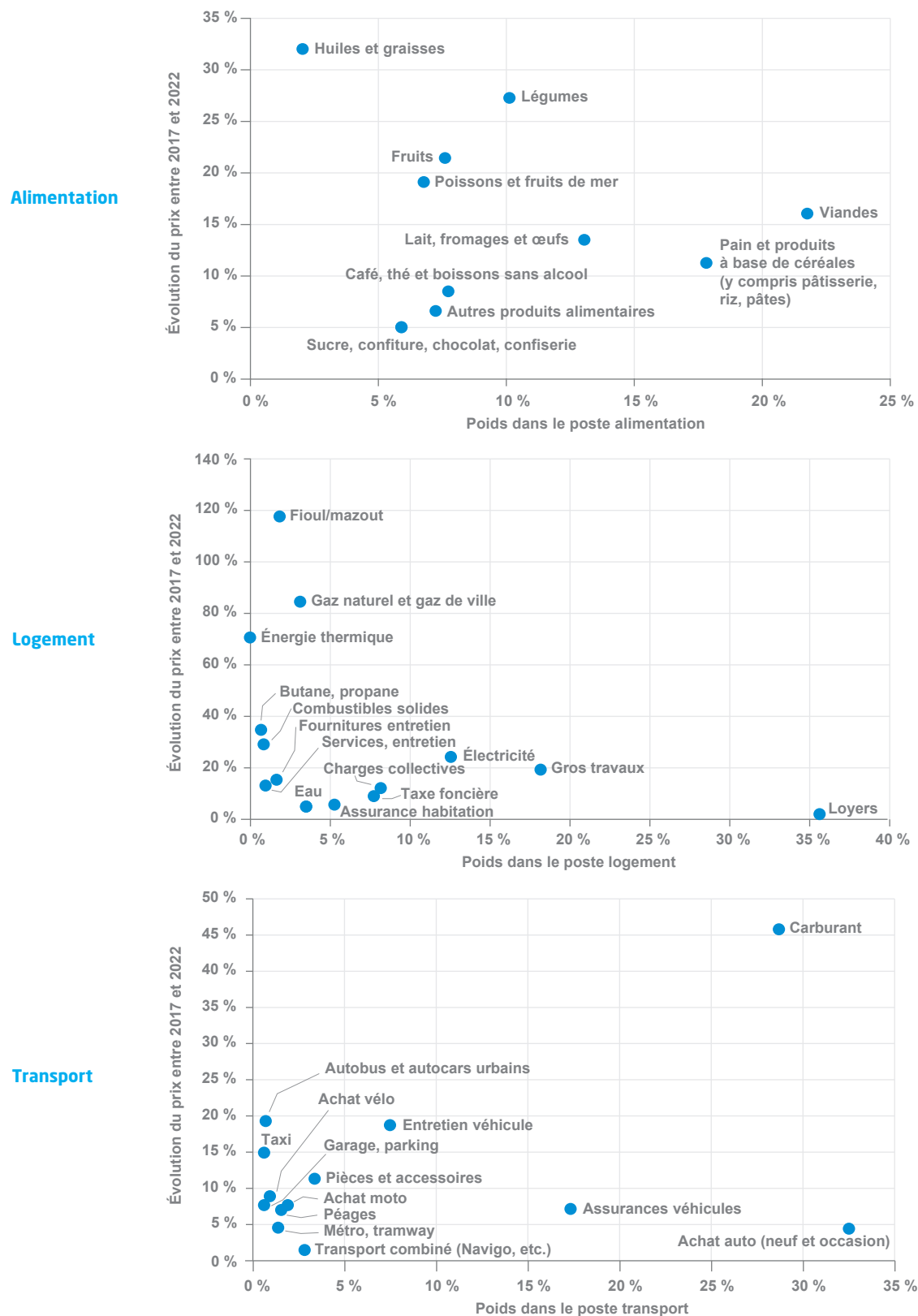
LE POIDS DES DIFFÉRENTS POSTES DE DÉPENSES VARIE D'UN MÉNAGE À L'AUTRE

Parce qu'ils ont des contraintes, des besoins et des préférences différentes, les ménages allouent une part variable de leur revenu aux différents postes de dépenses étudiés ici. Pour illustrer ce propos, on se concentrera ici sur des postes de dépenses ayant une contribution importante à la hausse du panier étudié ici pour l'ensemble des ménages.

4. L'inflation est mesurée en comparant le prix moyen du bien sur l'année 2022 à son prix au milieu de l'année 2017.



Graphique 4 – Poids de chaque sous-poste dans le poste de dépense et évolution des prix entre 2017 et 2022

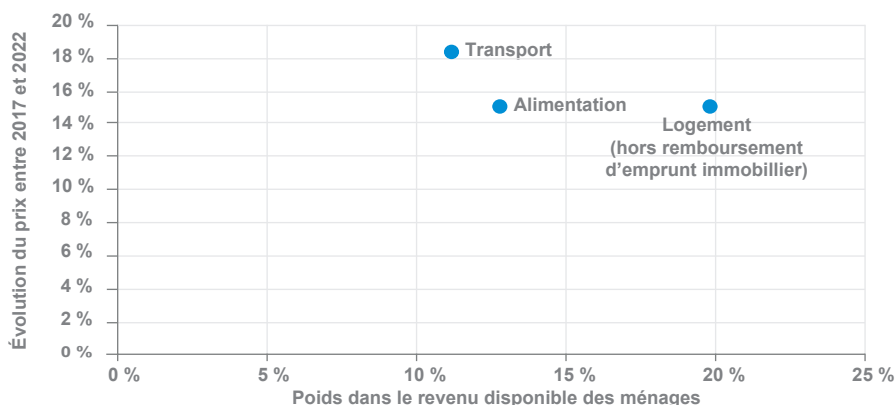


Lecture : pour chaque poste (alimentation, transport, logement), les poids des différents sous-postes somment à 100 %. Le carburant, qui représentait en 2017 29 % de la dépense de transport des ménages, a augmenté de 46 % entre 2017 et 2022.

Champ : France métropolitaine, ensemble des ménages.

Sources : Insee, indices des prix à la consommation ; enquête Budget de famille 2017

Graphique 5 – Poids des dépenses dans le revenu disponible des ménages entre 2017 et 2022



Lecture : le poste alimentation, qui représentait en 2017 12,8 % du budget des ménages, a augmenté de 15 % entre 2017 et 2022.

Champ : France métropolitaine, ensemble des ménages.

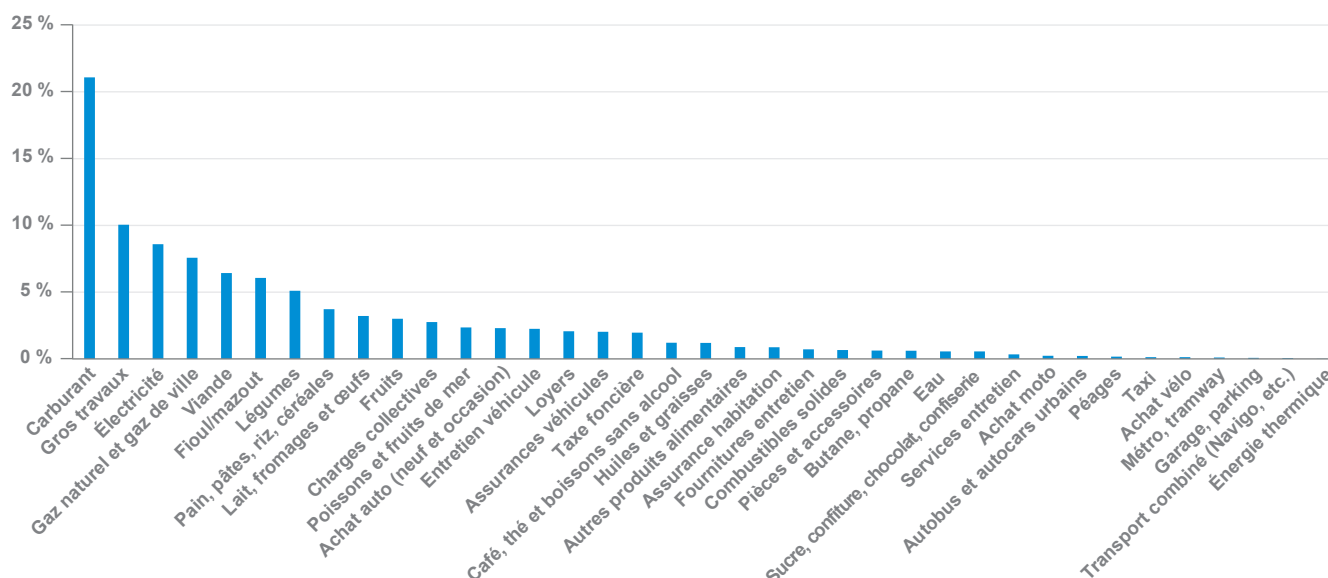
Sources : Insee, indices des prix à la consommation ; enquête Budget de famille 2017

Comme le montre le Graphique 7, page suivante, plus on est pauvre, plus ces postes de dépense représentent une part importante des ressources financières disponibles annuellement (voir Graphique 7a, page suivante). Les principaux postes du panier alimentation, logement et transport représentent 77 % du revenu disponible des ménages du premier décile (10 % les plus pauvres), mais moins de 20 % du revenu disponible des ménages du dixième décile (10 % les plus riches). Le Graphique 7b montre également que la structure de dépense n'est pas la même d'une catégorie de niveau de vie à l'autre. Ainsi, la part des loyers dans le budget total diminue lorsque le niveau de vie augmente (moins de locataires, plus de propriétaires). C'est l'inverse pour

le poste achat de véhicules qui prend une part de plus en plus importante de la dépense au fur et à mesure que le niveau de vie des ménages s'élève. On notera aussi que c'est pour les classes moyennes que la part du carburant dans le total des dépenses considérées ici est la plus importante.

On peut réaliser le même exercice en distinguant cette fois les ménages selon leur localisation. Le Graphique 8, page suivante porte sur la localisation des ménages par rapport au centre de leur zone d'emploi : vivent-ils proches du centre ou à sa périphérie ? En termes de poids dans le revenu disponible, les différences d'un type de ménage à l'autre ne sont pas notables, même si c'est au

Graphique 6 – Contribution de chaque sous-poste de dépense à la hausse du prix du panier alimentation, logement et transport



Lecture : pour l'ensemble des ménages de France métropolitaine, le sous-poste carburant contribue à lui seul à 21 % de la hausse du prix du panier (alimentation, logement et transport) intervenue entre 2017 et 2022, à volume de consommation observé en 2017.

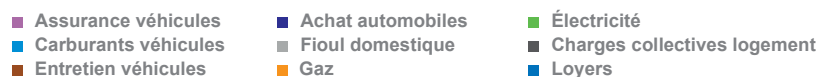
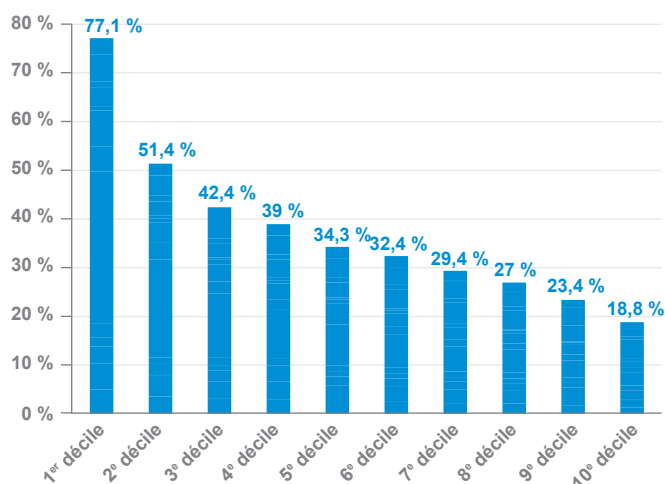
Champ : France métropolitaine, ensemble des ménages

Sources : Insee, indices des prix à la consommation ; enquête Budget de famille 2017

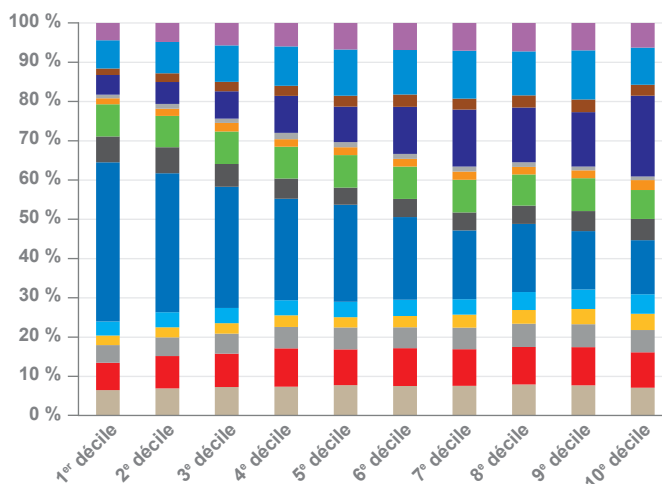


Graphique 7 – Poids dans le revenu disponible des principales dépenses d'alimentation, de logement et de transport, et structure de ce panier en fonction du niveau de vie

A. Poids dans le revenu disponible



B. Structure du panier



Lecture : les ménages les plus riches (10^e décile) consacrent 19 % de leurs revenus à l'ensemble des postes listés dans la légende. Pour ces ménages, le poste achat automobile représente 21 % de ces dépenses.

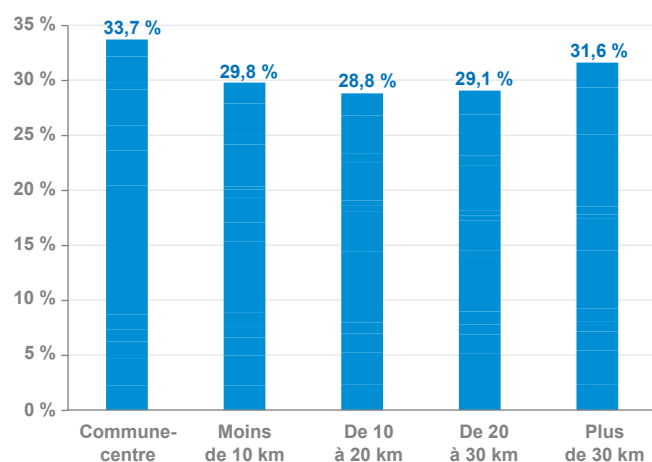
Source : enquête Budget de famille 2017

centre des zones d'emploi que les dépenses analysées ici monopolisent la part la plus importante des revenus des ménages. En termes de structure de dépense, les écarts sont plus notables : place prépondérante des loyers et charges collectives au centre des zones d'emploi, importance croissance des dépenses liées à l'automobile (carburant, assurance, entretien, achat d'automobile) au fur et à mesure que l'on s'éloigne du centre.

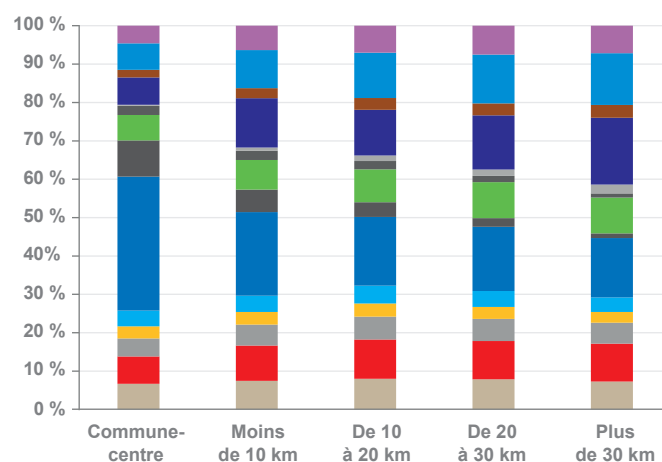
Ce type de raisonnement a été mené pour l'ensemble des sous-postes du panier et pour d'autres typologies de ménages. Il nous permet, *in fine*, de mesurer l'évolution du prix de ce panier, toujours à volume de consommation inchangé, pour les différentes catégories de ménages et de déterminer quels sont les ménages les plus affectés par la hausse des prix de ces cinq dernières années.

Graphique 8 – Poids dans le revenu disponible des principales dépenses d'alimentation, de logement et de transport, et structure de ce panier en fonction de la distance au centre de la zone d'emploi

A. Poids dans le revenu disponible



B. Structure du panier



Lecture : Les ménages vivant au centre de la zone d'emploi consacrent près de 34 % de leur revenu disponible à l'ensemble des postes listés dans la légende. Pour ces ménages, le poste loyer représente 35 % de ces dépenses.

Source : enquête Budget de famille 2017

LES MÉNAGES DONT LE PANIER AUGMENTE LE PLUS NE SONT PAS FORCÉMENT LES PLUS FRAGILISÉS

Connaissant le poids des différents sous-postes de dépenses dans le panier pour chaque type de ménage, il est possible de calculer la hausse du prix de ce panier, à volume de consommation inchangé, pour les différents types de ménage. Dans cet exercice, on fait l'hypothèse que l'évolution des prix intervenue entre 2017 et 2022 est homogène sur le territoire.

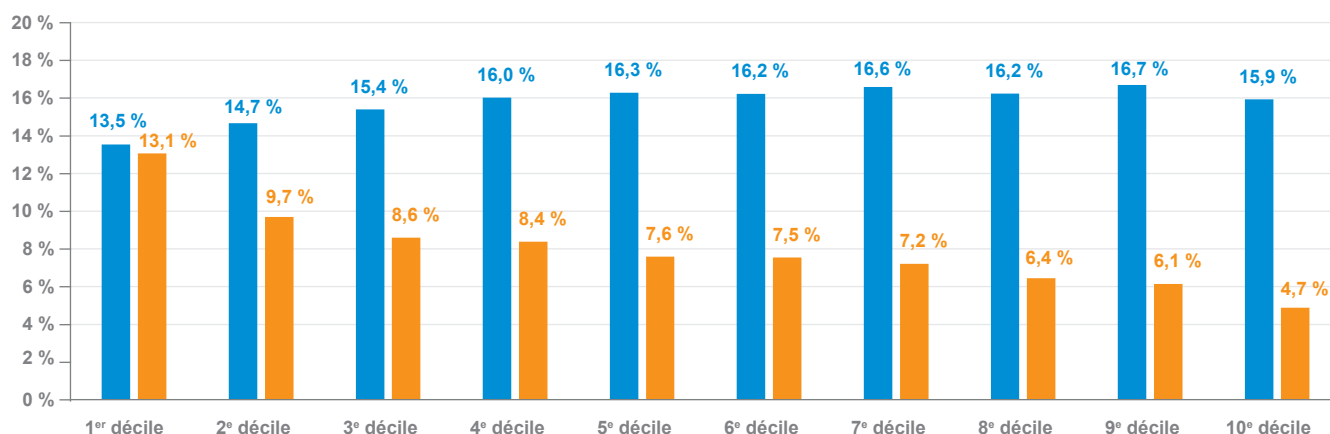
Nous présentons tout d'abord les niveaux d'inflation du prix de ce panier en fonction des caractéristiques du ménage hors localisation (voir Graphique 9). La hausse

du prix du panier est exprimée à la fois en référence au panier lui-même, mais aussi en fonction du revenu disponible du ménage à son niveau de 2017. En effet, il n'est évidemment pas équivalent de subir 15 % de hausse sur un panier qui représente 20 % de son revenu ou bien de subir cette même hausse, mais sur un panier qui représente 60 % de son revenu.

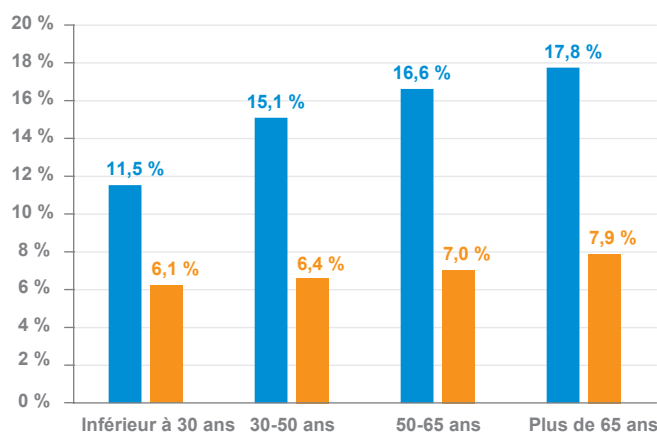
Le diagnostic sur les ménages les plus touchés par la hausse des prix diffère fortement en fonction de ce que l'on regarde. Si l'on ne s'intéresse qu'à la hausse du panier, elle est, du fait des différences dans sa composition d'un ménage à l'autre, un peu plus forte pour les classes moyennes que pour les autres ménages, presque deux fois plus forte pour les propriétaires que pour les locataires, et

Graphique 9 – Inflation du panier alimentation, logement et transport entre 2017 et 2022 en fonction des caractéristiques du ménage

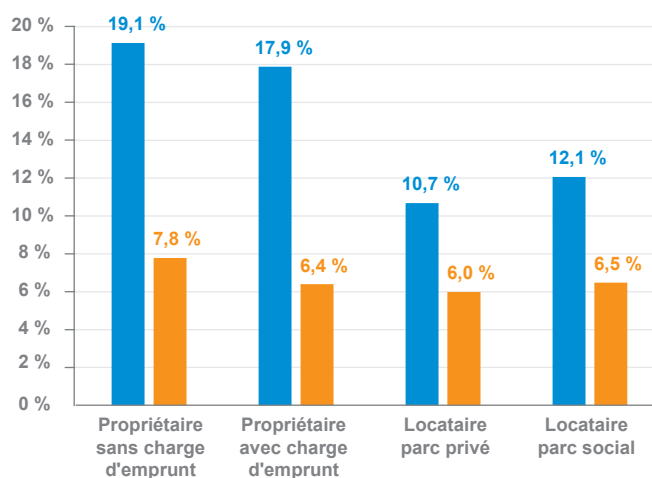
A. En fonction du décile de niveau de vie



B. En fonction de l'âge de la personne de référence



C. En fonction du statut d'occupation du logement



■ Hausse en pourcentage du coût du panier

■ Hausse en pourcentage du revenu 2017

Lecture : pour 10 % des ménages les plus aisés (soit le 10^e décile), le prix du panier alimentation, transport et logement a augmenté de 16 % entre 2017 et 2022. Cette augmentation correspond à 4,7 % du revenu de ces ménages (revenu observé en 2017).

Champ : France métropolitaine, ensemble des ménages.

Sources : Insee, indices des prix à la consommation ; enquête Budget de famille 2017



croît fortement avec l'âge de la personne de référence. Les loyers représentent en effet respectivement 46 % et 37 % du coût du panier alimentation, logement et transport pour les locataires du parc privé et ceux du parc social. Or les loyers ont très peu augmenté entre 2017 et 2022 (+ 3 %), tirant donc vers le bas la hausse moyenne de l'ensemble du panier pour ces ménages.

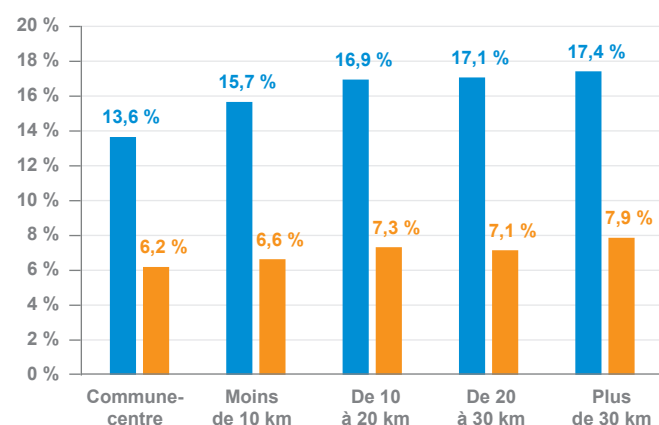
Mais si l'on exprime la hausse du coût de ce panier en pourcentage du revenu des ménages (à son niveau de 2017), l'impact de la hausse décroît fortement avec le décile de niveau de vie, car le poids du panier dans le revenu des ménages décroît à mesure que leur niveau de vie augmente.

Les différences entre âge et statut d'occupation sont, pour leur part, fortement estompées. Les ménages jeunes, qui sont le plus souvent locataires, sont moins affectés par la hausse des prix : celle-ci atteint environ 6 % de leur revenu, contre 8 % pour les plus de 65 ans. Les loyers pèsent lourd dans leur budget, mais ils ont peu augmenté.

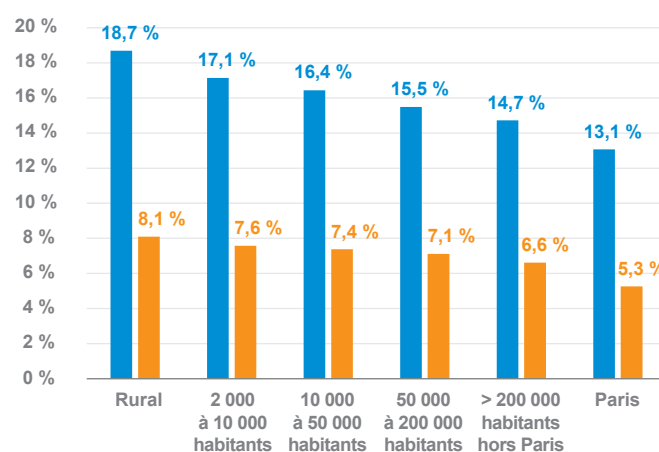
Si l'on s'intéresse à la hausse de notre panier en fonction de la localisation du ménage, là encore, le fait de rapporter sa hausse au revenu des ménages estompe fortement les différences (voir Graphique 10). Naturellement, le panier augmente davantage lorsque les logements sont plus grands, que la part des propriétaires est plus importante

Graphique 10 – Inflation du panier alimentation, logement et transport entre 2017 et 2022 en fonction de la localisation des ménages

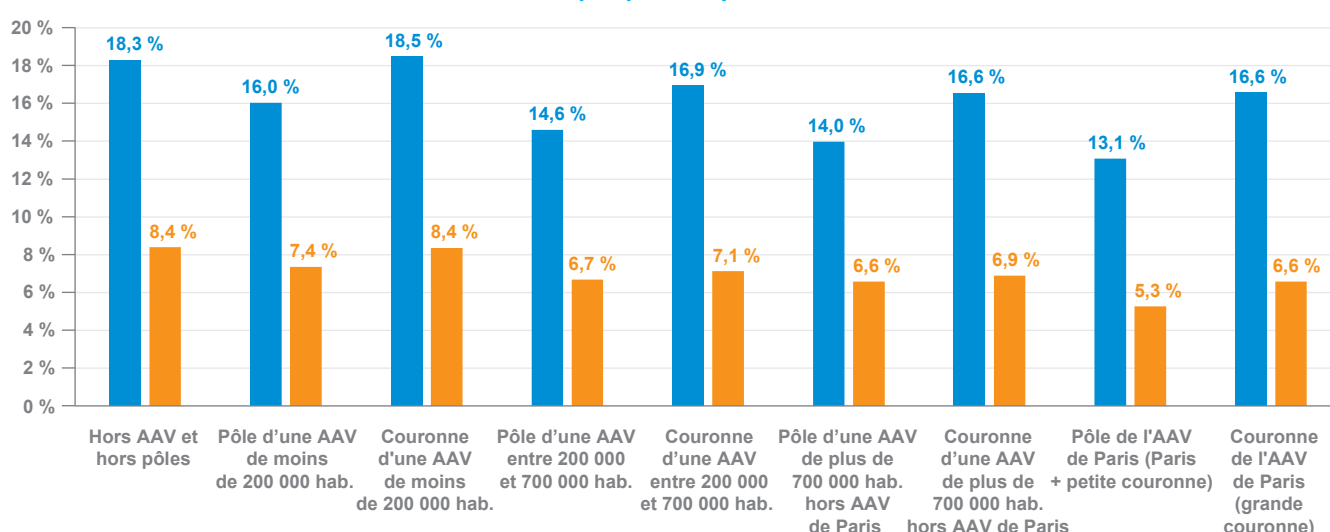
A. En fonction de la distance au centre de la zone d'emploi



B. En fonction de la taille de l'unité urbaine



C. En fonction de la taille de l'aire d'attraction des villes (AAV) et de la position au sein de l'aire



■ Hausse exprimée en pourcentage du coût du panier ■ Hausse du coût du panier exprimée en pourcentage du revenu 2017

Lecture : entre 2017 et 2022, le coût du panier alimentation, logement et transport a augmenté de presque 14 % pour les ménages qui vivent au centre des zones d'emploi et de presque 18 % pour ceux qui vivent en périphérie (plus de 30 km) de ces zones. Ces augmentations représentent respectivement 6 % et 8 % du revenu de ces ménages (revenu observé en 2017).

Champ : France métropolitaine, ensemble des ménages.

Sources : Insee, indices des prix à la consommation ; enquête Budget de famille 2017

ou encore lorsqu'il est nécessaire de prendre sa voiture pour se déplacer. C'est le cas loin du centre des zones d'emploi, en zone peu dense plutôt qu'en zone dense, en couronne des aires urbaines plutôt que dans leurs pôles.

Ces différences sont néanmoins largement atténuées lorsqu'on rapporte la hausse du panier au revenu des ménages. Par exemple, la hausse du panier atteint plus de 18 % en commune rurale (hors unité urbaine) contre 13 % dans l'agglomération parisienne, soit cinq points d'écart. Mais cette hausse représente 8 % du revenu des ménages des communes rurales et 5 % du revenu des ménages de l'agglomération parisienne. L'écart est ramené à trois points, ce qui reste significatif.

Il reste encore à mettre en perspective l'évolution du prix de notre panier avec celle des revenus. Pour l'ensemble des ménages de France métropolitaine, le coût de ce panier a augmenté de 15,9 %, avec des variations potentiellement importantes d'un ménage à l'autre en fonction du poids de chaque poste de dépense au sein du panier. On ne dispose pas de données permettant de connaître l'évolution des niveaux de vie des ménages depuis 2017 en

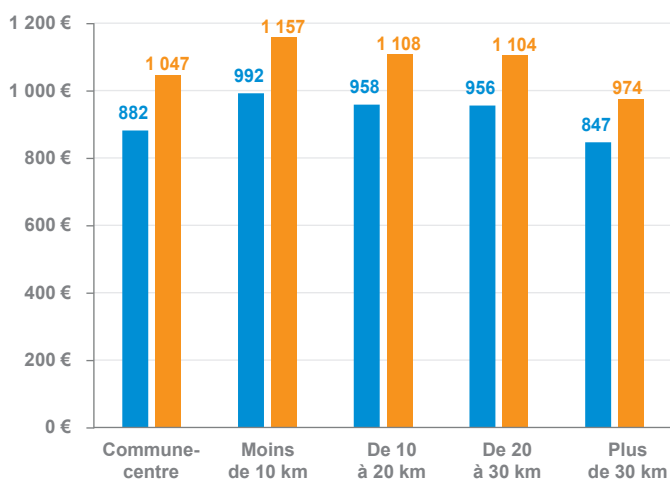
fonction de leur localisation, ce qui rend la comparaison difficile. On peut néanmoins regarder ce que deviendraient les restes à dépenser des ménages en 2022 en s'appuyant sur deux hypothèses fortes :

- **Hypothèse 1** : les volumes de consommation ne sont pas modifiés par l'évolution des prix.
- **Hypothèse 2** : les niveaux de vie de tous les ménages ont progressé entre 2017 et 2022 au même rythme que l'agrégat macroéconomique « revenu disponible brut des ménages par unité de consommation⁵ », soit une augmentation de 15 % en euros courants⁶.

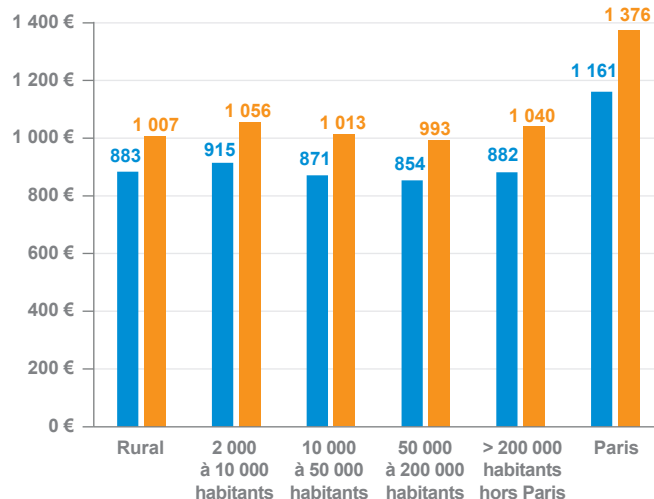
Avec ces hypothèses, la hiérarchie des territoires, en termes de restes à dépenser moyens des ménages⁷, serait conservée (Graphique 11). Néanmoins, comme on peut s'y attendre, le reste à dépenser moyen des ménages progresserait moins dans les territoires où les dépenses énergétiques sont importantes, c'est-à-dire là où les ménages prennent leur voiture pour se rendre à leur travail et où ils vivent en maison individuelle avec un chauffage reposant souvent sur l'utilisation d'énergies fossiles.

Graphique 11 – Restes à dépenser moyen selon les territoires (observés en 2017 et simulés en 2022)

A. Reste à dépenser mensuel moyen par unité de consommation, en fonction de la distance au centre de la zone d'emploi (euros par mois par unité de consommation)



B. Reste à dépenser mensuel moyen par unité de consommation, en fonction de la taille de l'unité urbaine (euros par mois par unité de consommation)



■ Reste à dépenser à dépenses observées en 2017 (alimentation, logement et transport)

■ Reste à dépenser aux prix 2022 sous hypothèse de constance des volumes et de progression de tous les niveaux de vie de 15 % entre 2017 et 2022

Hypothèses de simulation :

- constance des volumes consommés entre 2017 et 2022 ;
- progression des niveaux de vie de tous les ménages au rythme de l'évolution du revenu disponible brut des ménages par unité de consommation.

Champ : France métropolitaine, ensemble des ménages

Sources : Insee, indices des prix à la consommation ; enquête Budget de famille 2017

5. Pour comparer les niveaux de vie de ménages de taille ou de composition différente, on divise les revenus par le nombre d'unités de consommation : 1 unité pour le premier adulte du ménage, 0,5 unité pour les autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 unité pour les enfants de moins de 14 ans.

6. Estimation de l'Insee. Voir « Refroidissement », Note de conjoncture, décembre 2022.

7. Voir Cusset P.-Y. et Trannoy A. (2023), « Restes à dépenser et territoires », *op. cit.*



CONCLUSION

Le coût des biens et services associés au logement, au transport et à l'alimentation a connu une hausse importante entre 2017 et fin 2022, notamment en 2021-2022. En moyenne, le coût du panier a progressé de 16 %, avec de fortes disparités d'un produit à l'autre. C'est d'abord le coût de l'énergie qui a beaucoup augmenté, entraînant avec lui le prix des biens et services qui nécessitent une forte quantité d'énergie pour leur production.

La composition du panier étudié diffère d'un ménage à l'autre, les rendant plus ou moins sensibles à la hausse des prix. On observe ainsi une disparité relativement importante de hausse du coût de ce panier en fonction des caractéristiques des ménages (âge, niveau de vie, localisation, statut d'occupation du logement, etc.). La hausse est la plus forte pour les classes moyennes, les ménages ruraux, les propriétaires et les personnes âgées. Mais quand on rapporte l'augmentation du coût du panier au revenu des ménages (à son niveau connu en 2017), c'est pour les ménages pauvres que l'impact est le plus fort. Le fait de rapporter la hausse du coût du panier au revenu du ménage estompe aussi les différences d'impact d'un territoire à l'autre. Les conclusions formulées dans la note d'analyse consacrée aux différences de « reste à dépenser » d'un territoire à l'autre restent donc globalement valables, sous deux hypothèses : que les ménages des différents territoires ne se soient pas adaptés de façon différenciée aux hausses de prix ; que les niveaux de vie des ménages des différents territoires n'aient pas évolué de façon trop divergente entre 2017 et 2022.

Mots clés : coût de la vie, logement, transport, alimentation, pouvoir d'achat, inflation, territoires



Directeur de la publication : Gilles de Margerie, commissaire général ;
directeur de la rédaction : Cédric Audenis, commissaire général adjoint ;
secrétariat de rédaction : Olivier de Broca, Gladys Caré, éléonore Hermand ;
dépôt légal : février 2023 - N° ISSN 2556-6059 ;

contact presse : Matthias Le Fur,
directeur du service Édition-Communication-Événements,
01 42 75 61 37, matthias.lefur@strategie.gouv.fr

RETROUVEZ LES DERNIÈRES ACTUALITÉS DE FRANCE STRATÉGIE SUR :



www.strategie.gouv.fr



[@strategie_Gouv](https://twitter.com/strategie_Gouv)



[france-strategie](https://www.linkedin.com/company/france-strategie)



[francestrategie](https://www.facebook.com/francestrategie)



[@FranceStrategie_](https://www.instagram.com/FranceStrategie_)



[StrategieGouv](https://www.youtube.com/StrategieGouv)

Institution autonome placée auprès de la Première ministre, France Stratégie contribue à l'action publique par ses analyses et ses propositions. Elle anime le débat public et éclaire les choix collectifs sur les enjeux sociaux, économiques et environnementaux. Elle produit également des évaluations de politiques publiques à la demande du gouvernement. Les résultats de ses travaux s'adressent aux pouvoirs publics, à la société civile et aux citoyens.